

Maires Ruraux de France

36000
c o m m u n e s

**Vanik Berberian,
nouveau président de l'AMRF**

**L'AG de l'AMRF
sur tous les fronts :**

- statut de l'élu local
- défense de l'école rurale
- carte militaire



Sommaire

Editorial

Les maires ruraux insensibles...
à la mandoline

p. 2

par Vanik Berberian

Dossier

Des élus en quête de statut

p. 3

Fonction et responsabilité de l'élu

p. 5

Délicates mises au point
du DGCL

p. 6

Actualité

La feuille de route du
nouveau bureau de l'AMRF

p. 8

«La ruralité, une chance pour la France»

p. 9

Ce n'est qu'un "Au revoir"...

p. 11

Les secrétaires de mairies,
rouages essentiels de l'e-administration

p.12

Réseau

Opposition maximum
à un service d'accueil minimum

p.13

Carte militaire : Le « déménagement
du territoire » se poursuit

p.14

Santé : une ministre
à l'écoute des maires ruraux

p.15

AMR 38 : quelles modalités
pour le SMA ?

p.15

En couverture : Ornans (Doubs)
Photo AMRF/hc

ORGANE OFFICIEL
DE L'ASSOCIATION
DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

• Administration Gestion :

52, avenue Maréchal Foch
69006 LYON
Tél. 04 72 61 77 20 - Fax 04 72 61 79 97
36000communes@amrf.asso.fr

• Fondateurs :

Etienne Furtos - Jean Herbin
François Paour - Gérard Pelletier

• Directeur de la publication :

Vanik Berberian

• Directeur de la rédaction :

Eric Schietse

• Rédacteur en chef :

Hervé Cassagne

• Comité de rédaction :

Vanik Berberian - Dominique Bidet - Pierre-Yves
Collombat - Max Feschet - Michel Fournier - Louis
Pautrel - Andrée Rabilloud

• Imprimerie :

Imprimerie Albedia - Aurillac

• Dépôt légal :

2^e trimestre 2007 - Commission Paritaire :
0309G84400 - ISSN : 0245 - 3185

• Abonnement :

Adhérents : 15,25 € - Non-adhérents : 35 €
CCP LYON 1076-40 Y

Editorial

Les maires ruraux insensibles... à la mandoline

C'est l'été. Si, si, même chez vous. Tendez l'oreille. Vous entendez la grenouille qui rigolelune, le criquet qui tirucque, la turlute de l'alouette... et pour certains d'entre vous, le doux chant mélodieux des candidats aux sénatoriales.



C'est fou ce qu'on aime les maires ruraux en ce moment. Mais comment pourrait-il en être autrement puisqu'ils cumulent tant de qualités ? On dit de ces fantassins de la République qu'ils sont tout à la fois l'expression du bon sens et l'incarnation du dévouement à la chose publique. Las, les maires ruraux ont la faiblesse d'aimer qu'on les aime. Pourtant, à bien y regarder, une première fois pour les parrainages présidentiels et une seconde pour les élections sénatoriales, c'est peu.

C'est dire si les maires ruraux ne sont pas rancuniers puisqu'ils y croient eux, au Sénat. Même si, à l'heure de la RGPP triomphante - pourtant nécessaire, mais reconnaissons-le menée sans nuance à la machette - il en est pour remettre à nouveau en cause l'utilité de cette seconde chambre. Ses caractéristiques sociopolitiques, son mode d'élection qualifié de désuet et de non représentatif de la population sont controversés.

La réforme des institutions en cours, qu'elle soit de fond ou très superficielle, ce qui est vraisemblable pour le Sénat, n'aura malheureusement que peu d'impact sur l'essentiel, à savoir l'attitude de l'honorable parlementaire. Sur son degré de liberté, sur sa cohérence entre ses propos de terrain et le sens de son vote une fois passé par le tamis des consignes partisans. C'est à l'aune de son courage que se mesure la consistance du parlementaire et donc de sa crédibilité, aussi bien aux yeux des grands électeurs que de nos concitoyens.

Aujourd'hui on a particulièrement besoin de parlementaires courageux. Car si l'épisode désastreux de la carte judiciaire découpée à l'emporte-pièces, au mépris des professionnels de la justice et dans l'ignorance des élus devient le mode de gouvernance, ce que l'actualité semble confirmer, alors on ne peut être qu'inquiet pour l'avenir en général et pour l'avenir de nos collectivités territoriales en particulier, dont responsabilités et charges augmentent autant que les moyens diminuent.

Sénatrices et sénateurs, représentants des collectivités locales, vos grands électeurs vous observent. Rangez la mandoline dans son étui et passez aux actes.

Vanik Berberian,
maire de Gargilèsse-Dampierre (Indre)
président de l'AMRF

Des élus en quête de statut

Pour cette première assemblée générale du nouveau mandat, un sujet s'imposait : le statut de l'élu. Ce « serpent de mer » refait surface périodiquement, dans l'attente d'un texte couvrant réellement les besoins des élus et en particulier des maires ruraux.

Les élus ne demandent pas qu'on leur dresse une statue, mais de disposer d'un statut adapté aux exigences de leur fonction. Rappel des propositions de l'AMRF, qui s'organisent autour de trois principes : disponibilité, sécurité et responsabilité.

Pierre-Yves Collombat, sénateur du Var et premier vice-président de l'Association des maires ruraux de France, a énuméré les demandes concrètes de l'AMRF en matière de statut de l'élu. Celles-ci portent tout d'abord sur la disponibilité des élus, ce qui suppose des indemnités et une liberté temporelle suffisantes : tout d'abord, il faut établir un seuil minimum pour les indemnités quelle que soit la taille de la commune et resserrer l'éventail des strates de communes dans l'appréciation des charges.

Les indemnités doivent devenir des dépenses obligatoires pour les communes, alors qu'elles sont actuellement laissées à l'appréciation des conseils municipaux. Elles doivent être indexées sur la grille non pas des fonctionnaires mais des parlementaires. C'est une manière symbolique, souligne le sénateur du Var, de reconnaître que les élus municipaux n'appartiennent pas au personnel administratif, même non titulaire !

Pour faciliter l'accès des femmes actives aux fonctions électives, l'AMRF propose de créer une indemnité compensatrice ou, au choix, un crédit d'impôts pour charges de famille. Pour couvrir les situations rencontrées dans le public et dans le privé, les maires ruraux demandent enfin l'augmentation des crédits d'heure et le financement des pertes



Jacqueline Gourault, sénatrice et vice-présidente de l'AMF, parfaitement d'accord avec les propositions des maires ruraux énoncées par son collègue Pierre-Yves Collombat, Premier vice-président de l'AMRF.

de revenus résultant de la réduction de l'activité, éventuellement dans la limite d'un plafond.

Deuxième volet : le principe de sécurité. Il s'agit cette fois d'assurer un minimum de sécurité juridique aux élus - responsables de tout - ainsi que la sécurité en matière sociale et enfin dans le cas de la cessation de mandat. L'AMRF réaffirme en préalable que l'élu dans l'exercice de ses missions n'agit pas à titre personnel mais au nom de la collectivité. Il n'est pas un décideur privé et n'agit pas au nom

d'une compétence de type professionnel. Les maires ruraux proposent que la responsabilité pénale de la commune soit mise en cause avant celle du maire, s'agissant des délits non intentionnels et non détachables du service. La responsabilité de la personne physique n'interviendrait qu'en cas de faute grave.

Les maires ruraux proposent d'améliorer la couverture sociale des élus, et plus particulièrement le régime de retraite obligatoire pour les indemnités les plus basses. Enfin,

pour faciliter le retour à la vie professionnelle, l'AMRF demande que le droit aux formations qualifiantes et aux indemnités de fin de mandat soit étendu aux communes de moins de 20 000 habitants.

Responsabilité en corollaire

Le principe de responsabilité, dernier volet des propositions de l'AMRF, constitue le corollaire d'une amélioration de la situation des élus locaux lié à un véritable statut : il faudrait renforcer leurs obligations en matière de formation, de transparence et de démocratie. Il s'agit notamment de permettre à l'opposition de mieux exercer son contrôle, par exemple en réalisant des documents budgétaires plus compréhensibles et en informant largement le conseil sur les enjeux et les orientations adoptées.

Pierre-Yves Collombat a rappelé qu'il avait formulé ces propositions au mois de mars au Sénat à l'occasion d'une question orale à la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie. « Elle n'a pas fait preuve d'un enthousiasme délirant », a-t-il noté dans un sourire. Représentant le ministère de l'Intérieur, Edward Jossa a estimé que la question des autorisations d'absence était au cœur du sujet du statut de l'élu. Ces autorisations, a-t-il indiqué, ont déjà très fortement augmenté, ce qui entraîne selon lui une question : « Jusqu'où peut-on aller sans que les absences n'entraînent des problèmes pour les élus dans leur entreprise ? Le directeur général des collectivités locales est par ailleurs favorable à un effort de l'État en matière de formation des élus.

Autorisations d'absence, formation, retraites, responsabilité pénale, etc. Selon toute vraisemblance, le gouvernement se contenterait bien de rafistolages, bien loin des demandes des maires ruraux en matière de véritable statut.

Jacqueline Gourault, première vice-présidente de l'AMF, a fourni un

Bientôt dans la Constitution ?

Le statut de l'élu, qui n'existe pas encore en tant que tel, bientôt inscrit dans la Constitution ? Jean Puech, président de l'Observatoire de la décentralisation du Sénat, a demandé que l'article 72 la Constitution fasse référence au statut de l'élu local.

Selon le texte de l'amendement au projet de loi de modernisation des institutions présenté par le sénateur de l'Aveyron, « l'insertion d'une référence à un statut des élus locaux dans la Constitution représente une nécessité pour reconnaître leur mission fondamentale. Elle est aussi indispensable pour s'assurer qu'un cadre global et cohérent pourra être élaboré et inscrit dans le code général des collectivités territoriales qui pourra préciser à la fois les règles de cumul, les conditions de rémunération et de sécurité sociale et les modalités de formation et de reconversion. »

« En refusant de reconnaître que la fonction de l'élu est de représenter les citoyens, on s'interdit de lui donner un statut pénal adapté qui correspond à sa position réelle. »

Au terme de la première lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat, cette proposition n'a toujours pas été adoptée et il n'y a guère de chance de voir les choses évoluer avec la seconde lecture...

indice supplémentaire du peu de volonté de la France de se doter d'un statut de l'élu local : notre pays a ratifié la charte européenne de l'autonomie locale, a-t-elle signalé, à l'exception d'un article portant sur les indemnités des élus...

« Dans d'autres pays, a expliqué la sénatrice, être élu constitue un métier. En France, nous considérons que nous exerçons une fonction, complémentaire d'un métier. La fonction est au départ considérée comme bénévole, gratuite... » « Mais, complète Pierre-Yves Collombat, cette fonction bénévole donne droit à des indemnités, indemnités soumises à impôt, ce qui montre qu'elles sont un revenu... nous sommes en plein paradoxe ! »

Jacqueline Gourault s'est déclarée en parfait accord avec les propositions de l'AMRF, notamment concernant l'obligation de percevoir les indemnités. « Je connais de nombreuses communes où cela ne se fait pas de toucher ses indemnités. Résultat : seuls ceux qui ont des moyens exercent des mandats, c'est dramatique. De meilleures indemnités

constitueraient en outre la solution au cumul des mandats, a-t-elle poursuivi, car le système actuel pousse les élus à obtenir un second mandat pour vivre correctement. »

Pour la sénatrice du Loir-et-Cher, un statut de l'élu doit reposer sur quatre piliers : l'articulation entre mandat et activité ; les conditions financières et fiscales ; le droit à la formation et, enfin, la protection des élus. « Parfois, les élus ne connaissent pas leurs droits : il ne faut pas hésiter à leur expliquer le crédit d'heures et les autorisations d'absence, a-t-elle expliqué en soulignant la grande différence entre les salariés du privé et du secteur public. »

Jusqu'à présent, a rappelé Pierre-Yves Collombat en conclusion, nos lois ont évité de parler de statut de l'élu local, évoquant plutôt par exemple les « conditions d'exercice des mandats locaux ». Or cette question est centrale car elle renvoie à la nature des collectivités territoriales : s'agit-il uniquement d'entités administratives ou du moyen de l'exercice démocratique de la gestion de la cité ?

Fonction et responsabilité de l'élu

La responsabilité des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions n'est jamais mise en cause. M^e Philippe Petit a tiré de ce constat une proposition audacieuse : que le maire, premier magistrat de la commune, bénéficie du même traitement !

« L'élu exerce-t-il un métier ou une fonction ? Cette question au cœur du statut de l'élu se pose particulièrement en matière de responsabilité », selon M^e Philippe Petit, avocat spécialiste de droit public qui a pu à plusieurs reprises faire bénéficier l'AMRF de ses compétences. « Si c'est bien une fonction que vous exercez, a-t-il déclaré aux maires présents, votre responsabilité devrait être tout à fait marginale et occasionnelle – c'est la thèse que je soutiens. »

Pour M^e Petit, « le "métier de maire" n'est pas un métier et les élus devraient pouvoir se consacrer aux arbitrages nécessités par le développement et l'évolution de leur territoire, sans être amenés à déboucher les conduites bloquées les soirs d'orage ».

« L'ambiguïté, a-t-il expliqué, naît de ce que vous êtes des collaborateurs bénévoles du service public : vous êtes mobilisés par la République pour faire un métier qui n'est pas le vôtre : gérer la commune. Tandis que la responsabilité du maire ne devrait pouvoir être mise en cause que lorsqu'il a gravement failli à sa fonction de représentant du peuple », a-t-il poursuivi.

« Vous êtes les premiers magistrats de votre commune. Or, mettre en cause la responsabilité des magistrats de l'ordre judiciaire dans l'exercice de leur fonction constitue un véritable tabou de la République. A moins que je n'aie pas bien suivi le procès d'Outreau et ses suites, il semble aujourd'hui interdit de mettre en cause la responsabilité d'un magistrat, car cela porterait atteinte à son indépendance.... »

« Lorsque j'avance qu'il faudrait envisager de poursuivre en justice des

magistrats qui commettent des fautes lourdes détachables, on me répond que si les magistrats viennent à être contestés dans leur exercice, ils n'oseront plus trancher et ne voudront plus faire ce métier – dont la difficulté est réelle ».

« Le minimum que vous puissiez réclamer est que le parallèle vous soit appliqué : pourquoi permettrait-on la mise en cause de votre responsabilité dans l'exercice de votre fonction de représentant du peuple ? La comparaison avec les magistrats n'est pas artificielle : procédant de la même difficulté, les maires devraient bénéficier de la même protection », a-t-il conclu.

Donner des gages

M^e Petit a évoqué en outre le risque permanent suspendu au-dessus de la tête de l'élu, notamment dans le domaine de la commande publique : « Les textes de loi sont trop ouverts à des interprétations défavorables aux élus, si bien qu'aujourd'hui tout le monde est passible d'être inculpé pour prise illégale d'intérêt ou pour favoritisme. Il faut que le législateur ait le courage de défendre la fonction de maire. Depuis les années quatre-vingt-dix, ceux qui ont fait la loi ont voulu donner des gages à l'opinion publique et aux médias. Ils sont allés beaucoup trop loin... »

Ainsi, un article du code électoral prévoit l'inéligibilité pour 5 ans de tout élu condamné pour un délit « contre la probité », même si la condamnation se limite à une peine d'amende avec sursis. « Or, ces infractions sont parfois de pure forme ou de pure ignorance », a souligné M^e Petit. J'ai plaidé pour des

élus qui se sont retrouvés chassés de la vie publique après vingt-cinq ou trente ans et à qui le juge a dit en substance : *On ne remet pas en question votre probité, mais vous avez commis une petite erreur de procédure ; donc vous allez être condamné à une petite peine d'amende et à une peine de prison avec sursis. Donc avec à la clé une inéligibilité pour 5 ans ».*



Peu d'élus sont condamnés définitivement, signalait le directeur général des collectivités territoriales Edward Jossa. Toutefois, a déploré M^e Petit, beaucoup sont inquiétés et passent des moments très pénibles jusqu'à ce que la République veuille bien les mettre hors de cause, « après avoir saccagé leur carrière politique et professionnelle ».

Protection et solidarité

Après avoir brossé ce tableau pessimiste, Philippe Petit a donné deux conseils aux maires. Tout d'abord, « ne pas laisser traîner une affaire en cas de poursuites : généralement, a-t-il

expliqué, ça ne s'arrange pas de soi-même. Au contraire, plus le temps passe et plus cela accrédite l'idée que la faute a bien été commise. »

La machine judiciaire se met en marche avec sa propre logique, poursuit M^e Petit, avec tout d'abord les gendarmes, puis éventuellement le juge d'instruction et enfin le tribunal. Si bien qu'à la fin apparaît un réflexe « corporatiste » des magistrats qui ne veulent pas démentir ce qui s'est passé en amont. Ils considèrent que si l'élu a été renvoyé devant le tribunal, ce n'est pas le fait du hasard... « Dans le doute, condamnons ! ».

« Il faut intervenir très rapidement de manière préventive, pour éviter que le feu ne s'étende : votre avocat peut engager des démarches auprès du procureur de la République pour lui expliquer dans une note la situation juridique réelle et ainsi éteindre le départ d'incendie.

Il est donc essentiel de disposer d'une assurance en matière pénale, qui permet d'obtenir rapidement l'assistance d'un avocat. Attention : il s'agit d'une assurance personnelle distincte de l'assurance responsabilité civile de la commune.

« En cas de besoin, a-t-il ajouté, il faut

avoir recours à la "protection fonctionnelle" : en effet, dans l'exercice de vos fonctions et en l'absence de faute détachable du service, vous avez droit à la garantie de la collectivité, comme l'indique un article un peu caché du CGCT » (voir encadré).

Lorsque les faits sont graves il ne faut pas hésiter à faire délibérer le conseil municipal sur ce sujet et à invoquer cette protection fonctionnelle. « Cette délibération est un acte politique et un acte de défense : la collectivité manifeste sa solidarité à la fois financière et morale. C'est très important en matière d'image ».

Délicates mises au point du directeur général des collectivités locales

Lors de l'assemblée générale, les maires ruraux ont pu prendre la mesure des intentions de l'État sur deux sujets particulièrement importants en ce début de mandat : les relations financières État/collectivités territoriales et l'intercommunalité.

« Il n'y a pas aujourd'hui de dégradation du besoin de financement des collectivités locales. Le modèle reste très sain : les collectivités financent en grande partie leurs investissements et l'endettement reste à un niveau raisonnable ». C'est par cette bonne nouvelle que le directeur général des collectivités locales (DGCL) Edward Jossa a débuté son intervention.

Le DGCL devrait peut-être adresser une note à ce sujet au ministre du budget : s'il avait disposé de ces informations au printemps, Eric Woerth n'aurait peut-être pas imputé l'aggravation du déficit public de la France à un "dérapage des dépenses des collectivités locales"...

Des dépenses ET des recettes

Aussi, à toutes fins utiles, le DGCL d'appeler, selon le credo gouvernemental, à la plus grande vigilance

collective à propos de la progression des dépenses, rappelant que le redressement des comptes publics était à « un haut niveau de priorité ».

« Cette manière de poser le problème du déficit budgétaire est une escroquerie intellectuelle », a répondu Pierre-Yves Collombat, Premier vice-président de l'AMRF et sénateur du Var : « Un déficit, c'est une différence entre des recettes et des dépenses.... Or on ne nous parle que des dépenses, qu'il faudrait impérativement réduire ! Ce qu'on oublie de dire, c'est que depuis des années l'État a organisé son insolvabilité pour des motifs idéologiques. Depuis 1990, l'État a décidé 85 milliards d'allègements fiscaux et plus de 20 milliards d'allègements de cotisations. Faites le calcul, alors que le déficit du pays s'élève à environ 40 milliards... » Pour Pierre-Yves Collombat, « la France est en déficit

car l'Etat s'est mis en déficit. Dans ces conditions, a-t-il insisté, demander aux collectivités locales de prendre leur part du sacrifice, cela n'a aucun sens ». D'autant que finalement les investissements des collectivités représentent 75 % des investissements publics, a rappelé le sénateur du Var. En outre, Pierre-Yves Collombat s'est attaqué à une autre idée reçue : reconnaissant que le déficit budgétaire de l'État français était l'un des plus élevés en Europe, il a signalé que ce déficit devrait être mis en relation avec la dette des ménages qui est parmi les plus faibles des pays développés. « Pour le gouvernement et tous les libéraux, la dette des particuliers est bonne et celle de l'État mauvaise. Economiquement, cela n'a aucun sens... L'essentiel est de savoir de quelles dépenses il s'agit, de fonctionnement, ou d'investissement par exemple. » Pierre-Yves Collombat a

*L'intervention d'Edward Jossa
laisse de nombreuses questions
sans réponses...*



conclu sa réponse en alertant l'auditoire : « On va encore essayer de nous culpabiliser ! ».

Concernant les dépenses, les maires seront certainement sensibles à l'annonce par Edward Jossa de la mise en place d'une commission gouvernementale chargée d'examiner les normes imposées par l'Etat : « L'Etat a pris conscience que la question des normes était centrale », a déclaré le patron de la DGCL. Mais cette commission n'étant que consultative, combien de temps faudra-t-il avant que ses travaux prennent effet ?

L'intercommunalité coûte cher !

C'est encore sous l'angle budgétaire qu'Edward Jossa a prioritairement abordé la question de l'intercommunalité : il a regretté que les projets et investissements réalisés par les EPCI n'aient pas entraîné en contrepartie une baisse des dépenses des communes. « La mise en commun des moyens n'a pas été suffisante », a-t-il estimé en ajoutant qu'il faudrait en outre « mettre de l'ordre dans les SIVU et les SIVOM. »

En réponse, Jacqueline Gourault, sénatrice du Loir-et-Cher et première vice-présidente de l'AMF a signalé que le nombre de fonctionnaires dans les ministères n'avait pas baissé malgré les transferts de compétences liés à la décentralisation. Pour sa part, Pierre-Yves Collombat a réaffirmé l'attachement des maires ruraux à une intercommunalité de projet. Il a souligné en outre que la proximité de gestion permettait d'alléger les coûts, contrairement à l'idée répandue selon laquelle seules les grosses structures permettent des économies. « La Cour des Comptes a découvert que l'intercommunalité coûtait cher – on s'en doutait ! », a-t-il ironisé, en évoquant par exemple l'« explosion des dépenses liées au ramassage et traitement des ordures ménagères.

Pour conclure, Edward Jossa a signalé que le nouveau secrétaire d'État aux

Collectivités territoriales Alain Marleix souhaitait ouvrir le débat sur le mode de désignation des délégués communautaires. Pour Pierre-Yves Collombat, la problématique est la suivante : il faut à la fois conserver la spécificité de la commune, qui risquerait de disparaître en devenant une annexe de l'intercommunalité tout en renforçant le caractère démocratique de l'intercommunalité par une désignation de l'exécutif au scrutin direct. L'efficacité de la gestion de l'intercommunalité dépend aussi de sa proximité des citoyens, a-t-il poursuivi.

Le Premier vice-président des maires ruraux a conclu en rappelant la solution ancienne de l'AMRF : demander aux électeurs de désigner par un vote préférentiel, à l'aide du même bulletin, lors de l'élection municipale, à la fois les conseillers municipaux et les représentants de la commune à la communauté de communes. C'est la solution adoptée à Paris, Lyon et Marseille. Mais, évidemment, cela suppose une révision du mode d'élection des communes de moins de 3 500 habitants, autre revendication ancienne de l'AMRF.

Passeports biométriques et économies de bout de chandelles

Robert Mériaudeau, le maire de Brégnier-Cordon (Ain) toujours à la traque des mesures « ruralicides », a pointé les aberrations de la mise en œuvre du passeport biométrique : « Les habitants de ma commune devront faire de 20 km à 40 km pour donner leurs empreintes digitales et photos d'identités dans la ville la plus proche où seront établis les passeports. Puis, lorsque le passeport sera prêt, ils devront de nouveau faire le trajet pour aller le rechercher. »

« Par souci d'économie, l'État fera des envois groupés une à deux fois par semaine à la ville en charge des passeports – sans se soucier des coûts induits pour les citoyens de nos communes rurales, s'est-il indigné. Le moment venu, je ne calmerai pas le mécontentement de mes administrés ! ». Daniel Cassard, président de l'association des maires ruraux du Doubs, a signalé que les communes choisies ne percevaient que 3 200 euros pour s'occuper des passeports biométriques. Ennio Bazzara, président des maires ruraux de Meurthe-et-Moselle, a signalé pour sa part que les maires de son département avaient voté une motion pour refuser de participer à ce système. Enfin, la charge de travail pour le personnel n'a pas été évaluée et l'on ignore comment va évoluer la compensation financière, a signalé l'ancien maire de Remilly (Moselle) Jean Weber. A signaler aussi, que ce qui vaut pour les passeports vaudra aussi pour les cartes d'identité non falsifiables.

Enfin, Jacqueline Gourault a reconnu que l'AMF n'avait pas mesuré les conséquences induites par cette organisation. Selon la sénatrice, au-delà des empreintes digitales de ce futur passeport, la question se pose aujourd'hui de l'existence des sous-préfectures. « Nous sommes à un tournant de l'organisation entre l'État et les collectivités territoriales ».

La feuille de route du nouveau bureau

Ici, pas de querelles d'anciens et de modernes, même si le bureau de l'AMRF a été renouvelé pour moitié : quatre nouveaux membres, dont le président, entrent au bureau pour continuer à avancer dans le même sens. Rappel des engagements pris avant l'élection.

- Défendre la liberté municipale, expression primordiale de la démocratie.
- Porter les positions des élus ruraux dans les instances locales et nationales.
- Faire reconnaître la spécificité des communes et territoires ruraux.
- Représenter et soutenir les élus ruraux dans leur action.

- Les former et les informer dans la diversité de leur mission.
- Affirmer le rôle moteur de la commune au sein de l'intercommunalité.
- Développer une image dynamique des territoires ruraux.
- Agir pour le maintien d'un tissu de

- services publics adapté aux besoins.
- Agir pour un environnement économique et social nécessaire au développement rural.
- Développer liens et coopérations avec les structures et organismes nationaux qui partagent notre vision de la démocratie et des territoires.

Vanik Berberian, *président*.

Maire de Gargilesse-Dampierre (Indre, 342 habitants) depuis 1989. Vice-président de la communauté de communes du Pays d'Eguzon. Président d'un syndicat mixte de développement touristique. Vice-président de l'Association des Plus Beaux Villages de France. 53 ans, responsable de formation (en activité partielle).

Pierre-Yves Collombat, *premier vice-président délégué*.

Maire adjoint de Figanières (Var, 2 560 habitants). Sénateur du Var depuis 2004. Conseiller général. Auteur du *Manifeste du monde rural* (1974) et de *l'Abrégé de dépannage administratif à l'usage des maires ruraux* (2008). 63 ans, professeur agrégé de philosophie.

Michel Fournier, *secrétaire général*.

Maire des Voivres (Vosges, 300 habitants). Président de la communauté de communes du Val de Vôge. Vice-président du SCOT des Vosges Centrales. 58 ans, fleuriste.

Andrée Rabilloud, *vice-présidente en charge des finances*.

Maire de Saint-Agnin-sur-Bion (Isère) depuis 1989. Conseillère régionale depuis 2004. Vice-présidente de la communauté de communes du Pays Saint-Jeannais. 62 ans, enseignante en retraite.

Dominique Bidet, *vice-président*.

Maire de Bellenaves (Allier, 1050 habitants). Vice-président du Conseil général de l'Allier. Président du SMAT du Bassin de Sioule. Vice-président de la communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble. Président du Syndicat intercommunal d'équipement scolaire et sportif du collège de Bellenaves. 61 ans, agriculteur

Max Feschet, *vice-président*.

Maire de Bouchet (Drôme, 1 075 habitants) depuis 1983. Sénateur suppléant depuis 1998. Membre du



Premier rang (de gauche à droite) : Dominique Bidet, Andrée Rabilloud, Vanik Berberian, Pierre-Yves Collombat. Deuxième rang : Michel Fournier, Louis Pautrel, Max Feschet.

bureau du CNAS. Membre du bureau de l'Association nationale des élus de la vigne et du vin. 65 ans. Retraité de la banque. Co-animateur d'un domaine viticole en cave particulière.

Louis Pautrel, *vice-président, en charge des TIC*.

Maire de Le Ferré (Ille-et-Vilaine, 585 habitants) depuis 2001. Président de la Communauté de communes de Louvigné du Désert. Vice-Président du SCOT du Pays de Fougères. 40 ans, responsable administratif et financier.

«La ruralité, une chance pour la France»

Dans son premier discours en tant que président de l'Association des maires ruraux de France, Vanik Berberian a réaffirmé sa conviction : les maires ruraux ne sont pas les derniers représentants d'une espèce en voie de disparition. Au contraire, ils portent des exigences prébiscitées aujourd'hui.

« Nous, maires ruraux, sommes attendus par nos populations qui souhaitent des édiles attentifs, compétents, disponibles mais également imaginatifs et clairvoyants. Nous sommes aussi attendus par nos collègues dans nos départements respectifs pour porter engagement et convictions.

(...) Les élus ruraux partagent cette profonde conviction que le monde rural est une véritable chance pour l'avenir de la France. Pas seulement parce que ces territoires auraient « un supplément d'âme » mais parce qu'ils portent en eux une partie des réponses aux problèmes majeurs posés par une société urbaine hypertrophiée. Pour autant, l'expérience montre que la conviction qui nous anime doit être imposée avec obstination, jour après jour, aux décideurs de tous ordres.

C'est pour cela que les maires ruraux, habitués par la force des choses à nager à contre-courant, n'entendent pas être sanctuarisés comme pourraient l'être les derniers représentants d'une espèce en voie de disparition. Bien au contraire, ils portent quotidiennement des valeurs et des exigences aujourd'hui plébiscitées comme la confiance, l'écoute, le dialogue et la proximité avec leurs concitoyens. Sentinelles réalistes, ils ont aussi une vision prospective et

une aptitude aux combats qui font l'essence de leur engagement.

À l'évidence, l'esprit et la lettre du *Manifeste pour le Monde Rural*, document fondamental de l'AMRF sont toujours d'actualité.

Aujourd'hui plus que jamais, dans un pays qui se cherche, le défi est lancé. Les petites touches impressionnistes de secrétariats d'État à l'aménagement du territoire qui apparaissent et disparaissent au gré des humeurs et les lois cosmétiques qui les accompagnent, attestent d'une absence de réelle volonté politique pour le monde rural. Aussi, de nombreux dossiers nous attendent. À mener de front aujourd'hui

Les maires ruraux sont des irréductibles, des résistants, des « cas » puisqu'ils font de la politique tous les jours sans se perdre dans les méandres des jeux politiques.

comme hier, ce sont entre autres, un statut de l'élu nécessaire à une République moderne. La réforme du mode des scrutins municipaux avec l'obligation de faire acte de candidature. Dans l'intérêt des habitants et de leurs territoires et

en application de la Constitution, la mise en place d'une péréquation financière digne de ce nom. La prise en compte de l'évolution démographique et sociologique des populations rurales. La nécessaire mutation de l'agriculture et son impact sur les territoires. Les conditions d'un développement économique durable. La

garantie de services publics modernes et pérennes. La prise en compte des besoins de la population en termes de santé, d'éducation, de formation, de transport, de communication, de culture... La liste n'est pas exhaustive. Autant de chantiers qui nous attendent sur le terrain des idées et de l'action.

Dans le spectre des associations d'élus, finalement nombreuses, l'AMRF n'est pas une association tout à fait comme les autres. Ce sont ses membres qui en font le sel. Si certaines associations sont des institutions au sens structurel du terme, la nôtre est d'abord une cristallisation d'amis, je dirai de compères, qui, malgré leurs différences, partagent un même idéal.

L'AMRF m'a souvent fait penser au dos des albums d'Astérix, avec la carte de France et la fameuse légende disant : « *En ce temps-là, la Gaule était dominée par les Romains. Toute la Gaule ? Non, pas toute* »... et sous la loupe, un petit village d'irréductibles. C'est un peu ça les maires ruraux, des irréductibles, des résistants, des « cas » comme le disait Gérard (Pelletier) hier soir. Des maires insensibles aux injonctions d'une administration d'État pétrie de ses certitudes et engoncée dans ses autismes. Des « cas » puisqu'ils font de la politique tous les jours sans se perdre dans les méandres des jeux politiques.

Permettez-moi exceptionnellement, une fois n'est pas coutume, d'évoquer deux souvenirs personnels. Le premier il y a fort longtemps, il y a 19 ans en 1989, mon premier mandat de maire.

(Suite en p. 10)



(Suite de la p. 9)

Je participe pour la première fois au congrès des maires de France. Fin de la première journée, je prends le métro Porte de Versailles et le hasard veut que je me trouve assis sur un strapontin. À ma droite, assis sur l'autre strapontin, François Paour, la mine plutôt fatiguée. Je ne connais pas la FNMR (*NDLR : Fédération nationale des maires ruraux, l'ancêtre de l'AMRF*) mais j'ai entendu François parler le matin avec passion, lors de la commission des communes rurales, de l'impérieuse nécessité de la formation pour les élus. Impressionné et timide, je n'ose l'aborder. Mais la sempiternelle petite sacoche bleue du congrès me trahit, et c'est lui qui aborde la conversation : « *D'où viens-tu ? Combien d'habitants dans ta commune ?* » Puis, très vite, viennent les conseils : « *Tu verras, maire c'est un boulot très difficile, mais c'est passionnant. Passionnant.* »

Second souvenir, quelques mois plus tard, assemblée générale des maires ruraux à Lyon. Je suis secrétaire de l'association de l'Indre, secrétaire malgré moi car j'étais absent lors de la réunion de reconstitution de l'association après renouvellement des conseils municipaux. Mon adjoint de l'époque me propose, sans m'en avertir, au poste de secrétaire. J'apprends mon élection à cette fonction par la lecture du compte rendu

dans la Nouvelle République (l'équivalent du J.O. dans l'Indre). Bref, René Chabot le président de notre association à l'époque me dit : « *Il y a bientôt l'assemblée générale de la FNMR à Lyon.*

T'es jeune, vas-y ! » Autant

discipliné que curieux, j'y vais. Arrivé ici, grosse déception. Dans cette même salle où nous sommes aujourd'hui, agencée de la même manière, une majorité de vieux aux tempes grisonnantes. Et dehors, un beau soleil. Ne connaissant personne, je me dis que j'aurais mieux fait de passer le week-end chez moi. Mais au bout d'un quart d'heure, je me rends compte que les protagonistes sont des gens peu communs. Passionnés, drôles, militants, et très pointus sur tous les domaines, chaleureux et jargonnant avec malice. Par la suite je ne manquerai aucune de ces rencontres tant elles seront riches et dynamisantes. Je suis certain que ce sentiment est partagé par beaucoup d'entre nous ici présents. (...)

Je voudrais enfin saluer mon prédécesseur Gérard Pelletier, non seulement pour m'avoir appris qu'un chimiste pouvait aussi avoir de l'humour – ce que j'ignorais auparavant – mais également parce qu'il a démontré qu'on se doit d'agir, même si le rapport de force n'est pas, a priori, en notre faveur. C'est une question de principe. Ou, autrement dit, « *C'est pas parce qu'on n'est pas écouté ou entendu, qu'on doit fermer sa gueule* ».

Aujourd'hui, du même livre une page se tourne et un nouveau chapitre commence. Mais c'est bien le même livre, la même histoire qui continue. Je sais que la succession de Gérard ne

sera pas chose facile, je ne l'ai d'ailleurs pas souhaitée. Mais je m'y suis préparé et suis serein car je sais pouvoir compter sur tous les membres du bureau et sur vous toutes et tous dans les départements.

Le corpus idéologique de l'AMRF est bon et sa santé financière tout autant. Une équipe à Lyon qui ne se contente pas d'aller au boulot chaque matin mais qui participe à une mission. Donc, tout va bien.

Parallèlement aux dix points énoncés dans notre profession de foi (*NDLR : voir p. 8*) nous devons tous ensemble si vous en êtes d'accord, pour les mois qui viennent, nous efforcer de mettre l'accent sur le développement et le renforcement du réseau. Il faut saisir le changement municipal récent pour renforcer et développer notre existence dans le paysage institutionnel. Cela commence par le renforcement de nos associations départementales et par une stratégie de développement sur les autres départements. Pour cela nous avons des outils : l'*Abrégé de dépannage administratif*, notre journal *36 000 Communes* et le site Internet de l'AMRF. Autant de supports de communication porteurs d'image et de sens. (...)

De façon générale, sur la forme comme sur le fond nous devons être réactifs. Vous serez encore plus souvent sollicités pour éclairer les dossiers que nous avons à traiter. Nous avons besoin de vos avis, de vos réflexions, de vos expériences car nos réalités locales sont très différentes, et nos prises de positions nationales se doivent d'être alimentées par le terrain. »

Ce n'est qu'un « Au revoir »...

La fin de mandat de Gérard Pelletier n'a pas donné lieu à de grands discours dressant son bilan politique à la tête des maires ruraux, mais plutôt à des déclarations d'amitié entre camarades de lutte.

Un départ qui n'est pas un adieu : nommé « président fondateur » par le nouveau bureau, il pourra poursuivre son engagement aux côtés des maires ruraux.

« J'ai beaucoup plus de mal à vous quitter qu'à quitter ma mairie », a déclaré lors de l'assemblée générale Gérard Pelletier, qui n'avait pas sollicité un nouveau mandat dans sa commune de Raze (Haute-Saône) lors des dernières municipales. « J'ai ici plus d'amis qu'ailleurs », a-t-il ajouté en essayant de masquer son émotion.

« Je suis confiant pour l'avenir de l'Association des maires ruraux de France : le terreau est fertile. Tous ensemble, nous avons fait en sorte que notre association soit connue,

reconnue et redoutée – le président n'est que le président s'il se sait soutenu par son assemblée », a-t-il ajouté en signalant qu'en acceptant le mandat de président en 1999 il avait abandonné le côté "chien fou" qu'il avait lorsqu'il était vice-président de l'AMRF, à la tête des maires ruraux de Haute-Saône, afin de représenter la majorité des maires ruraux. Espérons que le nouveau "président fondateur", libéré de cette contrainte, retrouve très vite cette nature un moment contenue. De savoureuses interventions en perspective...



Détendu et attendri, Gérard Pelletier profite en spectateur du "discours d'investiture" de son successeur.



La veille de l'assemblée générale statutaire, les grands électeurs se sont retrouvés pour saluer les présidents d'associations départementales en fin de mandat et offrir quelques souvenirs à Gérard Pelletier.

Ci-dessus : à gauche, avec Marcel Astruc (63) ; à droite : avec René Bret (70)

Ci-contre : en haut, avec René Amsellem (01) ; au milieu, avec François Paour et Jean Weber ; en bas : avec Marie-France Le Bozec (61)

Les secrétaires de mairie, rouages essentiels de l'e-administration

Dans les petites communes, le secrétaire de mairie est en première ligne pour faciliter l'accès des administrés aux services publics dématérialisés et décharge les élus de la gestion quotidienne des moyens de communication électroniques.

« Notre profession est en perpétuelle évolution, note Yann Richard, le président du Syndicat national des secrétaires de mairie (SNSM) : par

exemple sur le réglementaire et le juridique, mais nous avons dû également nous adapter aux moyens modernes de communication ».

« Il s'agit aussi bien de la dématérialisation de la comptabilité que de services publics en ligne. Ou encore de ces visio-guichets que l'on trouve désormais en Auvergne, évoque avec enthousiasme Yann Richard, DGS de Plouharnel (56). Ces « points Visio-Public » permettent un contact proche de la réalité direct avec des agents de différentes administrations (ANPE, CAF, Assurance-Maladie, etc. De plus en plus de mairies, signale-t-il, disposent de postes informatiques réservés à l'e-administration, que peuvent utiliser les habitants de la commune. « Mais très souvent, c'est nous qui nous retrouvons à effectuer les démarches sur l'ordinateur, par exemple pour les personnes âgées qui ne maîtrisent pas cet outil. »

« Les élus s'intéressent peu à ces questions. Ils demandent simplement que leur boutique tourne, sans s'occuper de ces questions car ils ont déjà beaucoup à faire. C'est donc au secrétaire de mairie de trouver les moyens appropriés ». Un sujet qui sera développé dans l'atelier consacré à la diffusion des services publics grâce à l'e-administration animé par le SNSM dans le cadre de Ruralitic.

« Il faut s'y faire : qui aurait imaginé, il y a quelques années, que nous développerions nous-mêmes nos photos dans les supermarchés ? », poursuit-il.

« Encore faut-il que les outils imposés par l'Etat fonctionnent bien. Ce n'est pas toujours le cas avec Hélios, déplore Yann Richard. Dans un tel cas, le secrétaire de mairie "rame"... et pendant ce temps il ne peut accomplir ses autres tâches. »



PROGRAMME

- 3 Plénières stratégiques
- 12 Ateliers thématiques
- L'Exposition des Territoires Innovants
- Les Trophées RuraliTIC - Ip-label de l'Innovation Territoriale

Centre des Congrès d'Aurillac
27 & 28 août 2008
3^e édition

*Informations et Inscription : www.ruralitic.com - 01 75 49 80 50

Partenaires fondateurs

Partenaires officiels

Partenaires presse

Avec le soutien de

Partenaires médias

Sous le haut patronage de Eric Besson

Sous le haut patronage de Hubert Falco Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire

Opposition maximum à un service d'accueil minimum

Après deux « expérimentations » peu concluantes, le gouvernement a décidé de rendre obligatoire le service minimum d'accueil des élèves du primaire en cas de grève des enseignants. Les maires ruraux, réunis en assemblée générale à Lyon à la mi-juin, sont restés fermes sur leur position : cette mesure est inapplicable dans leurs communes. La suite devant le parlement...

Le ministre de l'Education doit revoir sa copie ! Rober Médiaudeau, vice-président de l'Association des maires ruraux de l'Ain, lui-même ancien enseignant, a fait le calcul : pour garder les 144 enfants de l'école primaire de sa commune de Brégnier-Cordon, il faudrait 14 animateurs, dont 7 titulaires du BAFA – « selon les normes que nous impose l'Etat pour les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) », précise-t-il. Constat unanime des maires présents : ils ne disposent pas du personnel nécessaire pour assurer cette garderie.

Lors de l'AG, de nombreuses voix se sont élevées pour exprimer leur opposition à ce projet de loi qui doit être adopté avant l'été (discuté fin juin au Sénat puis fin juillet à l'Assemblée nationale) : celui-ci en particulier ne résout pas non plus la question de la responsabilité des communes, notamment en cas d'accident pendant ce temps d'accueil. La motion adoptée par l'AMRF à l'issue du débat, signale également que la question de la participation financière renvoie à un texte réglementaire, sans aucune précision ni garantie.

L'AMRF a donc décidé de soutenir les actions locales menées en opposition à ce service d'accueil bien minimum et engagé les associations de maires ruraux dans leurs départements à intervenir auprès de leurs parlementaires.

Méthode expéditive

Le ministre a peut-être déjà reçu le message de fermeté des maires ruraux : lors d'une rencontre avec la presse, le directeur de cabinet du ministre, Philippe Court, s'est montré très souple sur les principaux points d'achoppement : les municipalités « s'organiseront comme elles le souhaitent », en confiant les enfants aussi bien à tout

agent communal qu'à des vacataires... Par ailleurs, un amendement est en préparation pour que la responsabilité administrative de l'Etat se substitue à la responsabilité des communes ». Enfin, le financement serait d'environ 90 euros pour 15 élèves, avec éventuellement un forfait minimal de 200 euros pour les petites communes, a encore indiqué le directeur de cabinet du ministre de l'Education.

Le mépris du ministère

Le seuil de déclenchement du dispositif d'accueil reste à définir : fixé à 10 % lors des expérimentations, il pourrait être relevé à 20 %. Les écoles organisées en RPI s'organiseront entre elles pour qu'une seule se charge de l'accueil, a ajouté Philippe Court, décidément très souple, qui ne voit pas d'obstacle à la mise en œuvre du SMA dans les communes rurales : « La plus grande proximité entre les habitants des communes rurales est un facteur facilitant. Nous comptons sur leur inventivité : il y aura

toujours des parents susceptibles de se charger de l'accueil. »

Reste à voir comment ces intentions ministérielles seront traduites dans les textes. Aux parlementaires maintenant de faire leur travail, en prenant en compte les spécificités des petites communes.

Une deuxième motion a été adoptée sur l'école rurale, regroupant les inquiétudes exprimées par les maires ruraux en AG : tout d'abord en matière d'accueil des enfants de moins de trois ans en maternelle, et pour protester contre les classes surchargées.

Les élus dénoncent également la semaine de quatre jours, applicable dès la rentrée prochaine et imposée par une circulaire particulièrement tardive, parue au JO le 19 juin seulement.

Pour Vanik Berberian, le nouveau président de l'AMRF, « cette méthode expéditive illustre la méconnaissance des caractéristiques rurales que sont la complexité d'organisation des transports, la mise en place des activités complémentaires éducatives et de loisirs, la gestion des personnels et les moyens financiers ».

Article 89 : craintes confirmées

Seule la loi fait foi. C'est pour cette raison que l'AMRF a déposé fin 2007 un recours devant le Conseil d'Etat pour s'opposer à l'article 89 instaurant la participation obligatoire des communes aux frais de scolarisation dans une école privée extérieure.

Les maires ruraux ne se satisfaisaient pas de l'accord passé entre le ministère de l'Education, l'enseignement catholique et l'AMF, qui déchargeait les communes de cette obligation de financement lorsqu'elles disposaient d'une école publique : un tel accord n'a pas force de loi.

Un jugement du tribunal administratif de Dijon vient de confirmer cette crainte : le juge, à la lecture du seul article 89 et sans tenir compte de l'accord tripartite, a considéré que la commune devait, quelles que soient les circonstances, participer au financement de l'école privée extérieure.

Le dernier espoir réside donc dans le recours déposé par l'AMRF.

Carte militaire : Le « déménagement du territoire » se poursuit

Après les coupes sombres de la carte judiciaire, place aux suppressions et relocalisations de la carte militaire. L'Est du pays, qui n'a plus vocation à s'opposer à l'arrivée des troupes allemandes puis soviétiques, est particulièrement touché.

Avec le départ du 13^e régiment de dragons parachutistes, la ville de Dieuze (Moselle) perdra 2 000 personnes, soit près la moitié de sa population – ce qui correspondrait à vider Metz de 60 000 habitants. Touchés également Lunéville (Meurthe-et-Moselle), Commercy ou encore Bitche, où le 57^e d'artillerie va être dissous quelques années après le 4^e régiment de cuirassiers. Les départements de l'Est ne sont pas les seuls touchés : les maires ruraux présents ont signalé que l'Allier ou encore la Savoie étaient concernés.

« C'est une catastrophe économique et humaine pour des territoires déjà sinistrés : cette décision a un impact sur l'économie locale, le commerce, l'immobilier, les écoles, aussi bien dans les villes que dans les communes rurales », a tonné Jean Weber qui vient de céder le poste de président de l'association des maires ruraux de Moselle à Jean-Michel Mérel – dont la commune compte quatre militaires parmi ses habitants. Conscient de l'impact de cette nouvelle carte judiciaire, le président

de la République avait prévenu : « L'armée est là pour assurer la sécurité de la Nation, pas l'aménagement du territoire ». Réponse des maires ruraux dans la motion adoptée lors de leur assemblée générale : « Si l'armée n'a pas vocation à assurer l'aménagement du territoire (...), l'Etat, lui, en a l'impérieuse nécessité ».

A noter que le 13^e Régiment de dragons parachutistes doit déménager dans les Pyrénées-Atlantiques, le département de l'ancienne Ministre de la Défense Michelle Alliot-Marie... Si la logique de l'armée n'est pas l'aménagement du territoire, c'est peut-être plutôt le « copinage ». Qu'en pense Alain Marleix, le secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales, qui s'est fendu d'un communiqué de presse pour se réjouir que sa région, l'Auvergne, « bénéficie d'un renforcement significatif de ses unités militaires » ?

Jean-Michel Mérel (à gauche) et Jean Weber (à droite) : la Moselle est particulièrement touchée par la nouvelle carte militaire.

“L'esprit de résistance des maires ruraux”

Fabrice Dalongeville, qui entame son deuxième mandat à Auger-Saint-Vincent (Oise) assistait pour la première fois à une assemblée générale des maires ruraux. Premières impressions...

« Je retiens tout spécialement de ces deux jours la combativité de mes collègues. L'esprit de résistance des maires ruraux se manifeste d'abord par la défense acharnée des intérêts du monde rural, mais il constitue également une force de proposition. J'en ai un peu ras-le-bol moi aussi des discours lénifiants qui nous endorment. J'en ai assez qu'on nous dise que nous ne sommes pas “ modernes ” sous prétexte que nous n'acceptons pas toutes les réformes !

J'ai retrouvé dans cette AG les thématiques qui nous concernent : le maintien des services publics, l'école, la santé... Ici, on traite vraiment des problématiques du monde rural, alors que dans les réunions de l'Union des maires de l'Oise, la branche locale de l'AMF, les sujets abordés concernent essentiellement les zones urbaines.

L'Oise n'a pas l'image d'un territoire rural, pourtant nous sommes confrontés nous aussi aux problèmes de médecine de proximité, d'école, d'eau et d'assainissement et bien sûr des services publics. Pourtant, notre territoire n'est pas en voie de désertification : nous regagnons de la population, ce n'est vraiment pas le moment de supprimer les services publics. »



Santé : une ministre à l'écoute des maires ruraux

Enfin un ministre qui se soucie de l'avis des maires ruraux ! Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, a reçu le tout nouveau président de l'AMRF Vanik Berberian et son proche collègue du Loir-et-Cher Yves Ménager fin juin. Objectif : recueillir les avis et observations des maires ruraux sur la grande réforme de la santé en préparation pour la rentrée prochaine.

Voici une réforme qui n'a pas été préparée à la va-vite : Etats généraux en début d'année, suivis par quatre rapports parlementaires, puis une concertation avec les élus et les syndicats. Avec les représentants de l'AMRF, la ministre a insisté sur deux aspects : tout d'abord les politiques de prévention et de santé publique, qui devront tenir compte des spécificités locales. Ensuite, l'organisation territoriale des soins primaires. Elle souhaite notamment définir avec les élus un schéma pour la médecine ambulatoire (hors hôpital), afin d'organiser l'installation des médecins sur le mode volontaire.



Bachelot-Narquin en consultation... ou plutôt en pleine concertation avec Vanik Berberian

Interrogée par Yves Ménager à propos de l'avenir des hôpitaux locaux, Roselyne Bachelot-Narquin a affirmé avec force qu'elle « ne fermerait aucun hôpital de proximité », tout en notant que certains hôpitaux devront évoluer. « Les maires ne doivent pas se sentir menacés : ce qui menace l'hôpital de proximité, c'est de ne rien faire ! ».

Vanik Berberian a pour sa part plaidé pour une véritable politique

d'aménagement du territoire, afin d'éviter que les jeunes médecins vivent une installation à la campagne comme une déportation. Le président de l'AMRF a également évoqué la nécessité des infrastructures de très haut débit, indispensables pour la médecine de demain. Enfin, il a profité de cette rencontre pour inviter la ministre à participer au congrès d'automne de l'AMRF, qui portera sur le thème de la santé.

AMR 38 : quelles modalités pour le SMA ?

Andrée Rabilloud, présidente des maires ruraux de l'Isère, a consacré une partie de son intervention lors de son AG, le 23 mai à Colombe, au futur service minimum d'accueil (SMA). Cet extrait souligne l'inquiétude des maires ruraux avant l'adoption de cette loi (voir également en p. 13).

« Au-delà de la politique, au-delà de l'effet grève dont il n'appartient pas aux maires de dire si elles sont ou non justifiées, il nous est impossible, à nous maires de communes rurales qui n'employons que très peu de salariés, d'assurer un tel service.

En effet, pour ce faire, il nous faudrait du personnel qualifié, formé et habilité (vous savez que nous sommes tenus de nous renseigner sur l'intégrité des personnes qui sont en

contact avec les enfants), pour encadrer des écoliers toute une journée..

Où pouvons-nous recruter un tel personnel ? Combien d'enfants pouvons-nous leur confier quand nous connaissons les normes drastiques que nous impose la Direction Départementale de Jeunesse et Sports pour les garderies périscolaires ? Et surtout, qui sera responsable en cas d'accident ? La responsabilité du maire serait-elle engagée pour un

enfant déposé par ses parents devant l'école un jour de grève ?

L'AMRF a clairement pris position contre cette mesure en précisant qu'il est impossible pour les communes, d'avoir en réserve des employés communaux compétents pour assurer ce service. Je compte sur nos parlementaires qui connaissent bien le fonctionnement de nos communes rurales pour que les modalités d'application soient bien pensées. »

Avec ma parabole sur ASTRA, le monde s'offre à moi !

Getty Images DUFRESNECORRIGANSCARLETT

Télévision - Internet haut débit. Avec les satellites ASTRA, fini les zones d'ombre !

En France, plus de 4 millions de foyers regardent la télévision avec une parabole orientée sur ASTRA. Cette position orbitale unique nous permet de couvrir 100% du territoire métropolitain et d'apporter à chacun, quel que soit son lieu de résidence, la plus belle offre TV et radios en français : les 18 chaînes gratuites de la TNT avec TNTSAT, CANAL+ Le Bouquet, CANALSAT et leur offre en HD. ASTRA permet aussi à tous les foyers situés dans les zones d'ombre d'accéder à l'Internet haut débit par satellite, avec la solution bidirectionnelle ASTRA2Connect.

TNTSAT

CANAL+
LE BOUQUET

CANALSAT

HD

ASTRA2Connect

ASTRA

Satellites ASTRA, Transmettre bien plus que des images